

Livret d'accueil du Centre Mutualiste
Michel Philibert



Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
Unité Soins Longue Durée



Sommaire

Bienvenue chez vous	p.3
Faire connaissance avec votre nouveau lieu de vie	p.4-5
Une équipe à votre écoute	p.6-9
Les lieux de vie collectifs	p.10-11
Votre logement	p.12-13
Les prestations au service de votre quotidien	p.14-15
Les prestations complémentaires au choix du résident	p.16-17
L'accompagnement	p.18-19
Participer à la vie de l'établissement	p.20
Le respect de vos droits et libertés	p.21
Des personnes pour vous aider à faire valoir vos droits	p.22-23
Les conditions financières	p.24-25
Le traitement des données personnelles	p.26
Le mot de la fin	p.27

Bienvenue chez vous au Centre Mutualiste Michel Philibert



Madame, Monsieur,

Bienvenue chez vous !

Faire de chacune de nos résidences mutualistes un lieu de vie agréable, un « chez vous » chaleureux et sécurisé, où vous êtes au centre de toutes les attentions, telle est notre ambition.

L'ensemble du personnel de la Mutualité Française Isère - Service de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (MFI -SSAM) a pour mission de vous offrir une qualité d'accueil irréprochable, les meilleurs services possibles, un accompagnement personnalisé et la considération permanente de vos besoins. Notre travail est basé sur l'accueil et le respect mutuel, ainsi que le maintien de l'autonomie, la sécurité et la qualité de nos services.

Ce livret d'accueil est destiné à faciliter votre arrivée et votre installation dans votre nouveau « chez vous ». Il vous guidera vers les principales informations concernant la vie, l'organisation et le fonctionnement de la résidence.

Martine Vial-Jaime

Présidente de la Mutualité Française Isère

Madame, Monsieur,

Bienvenue au Centre Mutualiste Michel Philibert, établissement géré par la Mutualité Française Isère.

L'équipe qui vous accueille souhaite répondre au mieux à vos attentes, vos souhaits et vos besoins, dans le respect de valeurs essentielles : dignité, respect et promotion de vos droits et de votre liberté.

Nous mettons tout en œuvre afin d'individualiser votre accompagnement dans l'établissement, en prenant en compte vos habitudes. Pour cela nous recueillerons à votre arrivée votre histoire de vie, afin de bâtir ensemble un projet personnalisé qui vous corresponde.

Nous voulons pour vous, et avec vous, construire un lieu de vie convivial, ouvert à tous, afin de préserver les liens avec vos proches. L'équipe œuvre au quotidien pour établir une relation de confiance et de respect avec les résidents ainsi que leur entourage. Avec sa volonté de rester à l'écoute de vos envies, elle vous accompagne dans la mise en place de projets collectifs ou individuels, comme des repas partagés.

Notre exigence est de rester attentifs à votre parole pour respecter ces principes.

Stéphanie Guillemin

Directrice de Centre Mutualiste Michel Philibert





*Le climat est agréable :
l'environnement, l'accueil...
C'est bien sympathique.»
Jean-Claude*

Faire connaissance avec votre nouveau lieu de vie

Le Centre Michel Philibert a ouvert ses portes en 1992, à l'initiative du syndicat intercommunal, rassemblant 9 communes avoisinant Saint-Martin-d'Hères, dans le cadre d'une politique d'action sociale dynamique et volontariste.

L'établissement du Centre Michel Philibert offre un cadre de vie de qualité dans un environnement urbain en périphérie de Grenoble il est à proximité des transports en commun et d'une zone commerciale.

Installé dans un bâtiment d'architecte, inauguré par Simone Veil, comprenant également un patio et une grande salle d'animation, le centre est un véritable lieu de vie et d'échange inscrit dans un cadre de vie agréable.

L'établissement accueille 80 résidents en hébergement permanent dont 45 en Unité de Soins Longue Durée, réservés aux personnes nécessitant des soins médicaux en continu, et 35 lits d'EHPAD.

Le Centre n'accueille pas de personnes avec troubles cognitifs déambulants nécessitant une Unité Protégée Gériatrique.

Point forts : Le Centre est habilité à l'aide sociale en totalité. Il peut accueillir des résidents très dépendants grâce à l'USLD et l'EHPAD. De plus, le Centre travaille en collaboration très étroite avec le cabinet de kinésithérapeutes situé dans les mêmes locaux.

Accueil

Bien préparer votre arrivée dans votre nouveau lieu de vie.

Comment déposer une demande d'admission dans notre établissement ?

Pour vous aider à trouver un EHPAD qui réponde à vos critères, utilisez les portails internet spécialisés :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

www.trajectoire.sante-ra.fr

Le site « trajectoire.sante-ra.fr » vous permet de faire votre demande d'admission directement en ligne si vous souhaitez entrer dans un des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce site permet de transmettre votre demande à votre médecin traitant afin qu'il puisse renseigner le dossier médical. Il permet de suivre l'avancement de votre dossier et facilite son instruction par notre équipe.

La commission d'admission (direction, médecin traitant et médecin coordonnateur, cadre de santé, et secrétaire d'admission) étudie chaque demande à partir du volet administratif et du volet médical communiqués. L'admission est prononcée par la direction après avis des médecins coordonnateurs.

Vous êtes averti de cet avis favorable par « Via Trajectoire », et sur appel téléphonique.

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées pour finaliser votre dossier.

Notre première rencontre

Un entretien personnalisé avec la direction vous est proposé à vous et vos proches. Ce sera l'occasion de visiter les lieux et de vous présenter les modes de fonctionnement et d'organisation du Centre.

Cette rencontre vous permettra de confirmer votre souhait de nous rejoindre. Une place sur la liste d'attente vous sera alors allouée. Vous serez contacté pour programmer votre entrée dans le Centre, dès qu'une place se libèrera.

Vos premiers pas dans l'établissement

En entrant dans le Centre, une vraie relation de confiance doit s'établir entre vous et nous, basée sur des échanges réguliers avec l'ensemble du personnel, l'équipe médicale et la direction.
Le jour de votre arrivée au Centre, l'équipe pluridisciplinaire vient se présenter (cadre de santé, infirmier(e), aides-soignant(e)s) au fur et à mesure de votre intégration dans votre nouvel environnement.

Une équipe à votre écoute

Une équipe de professionnels vous accompagne durant votre séjour. Connaître leurs métiers vous permettra de solliciter les bons interlocuteurs.

Des échanges pourront se faire dans un cadre formel (comme l'entretien d'accueil). Vous pouvez vous adresser au secrétariat du centre pour tout renseignement. Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

Qui peut répondre à vos questions ?

Questions sur votre santé

- L'équipe infirmière
- Les IDECS
- Sur rendez-vous : les médecins traitants et coordonnateurs

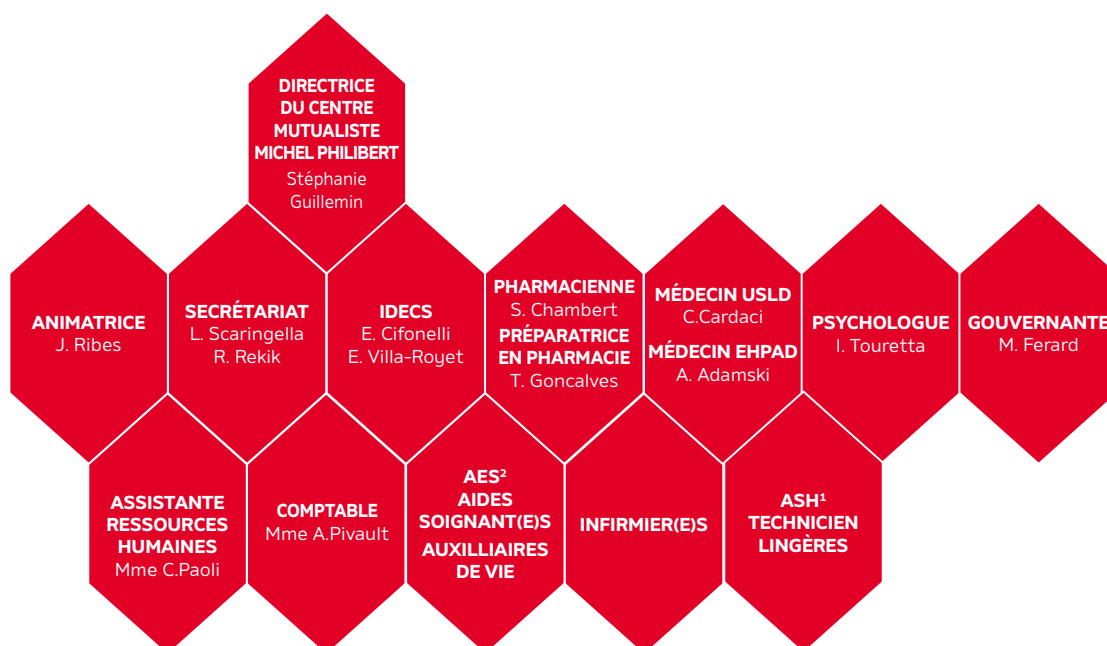
Questions d'ordre administratif

- Le secrétariat
- Le directeur (sur RDV)

Questions sur la facturation et les aides financières

- Le Directeur (sur RDV)
- La comptable

Présentation de l'équipe



¹ Agents de Service Hôtelier

² Accompagnants Éducatifs et Sociaux



*« L'équipe est
très efficace.
Personnellement
je n'ai rien à redire ! »*

Colette



*« J'ai vu le kiné
pour mon coude
et maintenant c'est fini,
tout va bien ! »*

Elizabeth

Les métiers

• La Direction

Le Directeur est garant du bon fonctionnement de l'établissement, il est responsable de l'ensemble du personnel et dirige l'établissement.

• L'équipe Administrative

- **La secrétaire d'accueil** vous aide dans vos démarches administratives et gère l'ensemble des aspects administratifs de votre séjour (contrat de séjour, documents administratifs...).
- **La comptable** gère la facturation de votre séjour. Elle peut vous aider dans la constitution de votre dossier d'aide sociale à l'hébergement (ASH), et les modalités de règlement.
- **L'assistante ressources humaines** intervient dans la gestion du personnel.

• L'équipe concernant l'Hébergement et la Vie sociale

- **Le centre sous-traite la prestation cuisine.** La préparation se fait sur place. Les menus sont élaborés en concertation avec la diététicienne. Les menus sont affichés chaque semaine.
- **La gouvernante** gère l'équipe ASH, lingères, et fait le relais avec le prestataire de restauration.
- **Les agents de service hôtelier (ASH)** servent les repas et sont aussi à votre écoute via la gouvernante afin de mieux adapter les repas à vos goûts et besoins. Ils assurent également la propreté de l'établissement selon les procédures établies.
- **Le technicien** assure les petites réparations et la maintenance du bâtiment.
- **La lingère** lave le linge sale des résidents collecté par l'équipe soignante et distribue le linge propre. Le lavage du linge plat (draps, serviettes) est sous traité. Nous fournissons le linge plat et les serviettes de toilette.
- **L'animatrice** organise les activités socio-culturelles de l'établissement et propose aux résidents un programme d'animations variées. Elle accompagne votre vie sociale avec les autres résidents et les partenaires extérieurs par la réalisation d'activités et d'animations diverses.

• L'équipe Médicale

Les médecins traitants et coordonnateurs, de l'USLD et l'EHPAD, en lien avec **le Directeur** et **les IDECS**, veillent à la qualité de vos soins et de votre accompagnement dans l'établissement. Ils ont un rôle de conseil et de coordination auprès des intervenants médicaux et paramédicaux libéraux, des services hospitaliers et autres prestataires externes dans ce domaine. Ils sont les médecins traitants des résidents.

Notre équipe se compose également d'une **Pharmacienne** qui gère la **Pharmacie à Usage Interieur** de notre établissement. Elle travaille en collaboration avec la **Préparatrice en Pharmacie**.

• L'équipe Paramédicale

- **Les IDECS** sont principalement chargées d'animer l'équipe soignante (**infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, auxiliaires de vie et accompagnants éducatifs et sociaux**). Elles coordonnent l'action des différents intervenants soignants extérieurs et organisent les soins dans le centre.
- **L'infirmier(e) diplômé(e) d'État (IDE)** assure la surveillance et les soins relevant d'une prescription médicale (injections, pansements, prise de médicaments...), et fait le relais à l'encadrement ou l'astreinte.
- **L'aide-soignant(e) (AS), l'accompagnant éducatif et social (AES) et l'auxiliaire de vie (AV)** accomplissent les soins d'hygiène et de bien-être qui vous sont nécessaires. Ils vous accompagnent dans tous vos actes de la vie quotidienne.
- **La psychologue** effectue un travail d'évaluation et de soutien psychologique auprès de vous, de vos proches et des professionnels.
- Des intervenants libéraux peuvent intervenir en soutien de l'équipe comme les **kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures et podologues...**



*« Généralement nous
mangeons dans un salon
d'étage en petit groupe.
L'ambiance est agréable
et amicale.
Des liens se tissent. »*

Raymond

Les lieux de vie collectifs

Des lieux de vie et de partage pour des moments conviviaux.

Le centre spacieux et accueillant, est entièrement conçu pour recevoir confortablement 80 résidents.

Le bâtiment se compose de 3 niveaux :

- Le rez-de-chaussée est dédié à l'accueil, les bureaux, la pharmacie, la lingerie, la cuisine, le bureau du technicien de maintenance et le bureau de la direction. Ce niveau est également équipé d'une grande salle d'animation, de deux salles de réunion, d'une salle d'activité et d'un salon de coiffure.
- Le premier étage dispose de deux unités de 20 chambres avec chacune un salon d'étage pour les repas et animations. Il est composé de 35 lits d'EHPAD et de 5 lits d'USLD. Sont également présents à cet étage le bureau de la cadre de santé et de l'IDEC, du médecin de l'EHPAD et un office infirmier.
- Le deuxième étage est composé de 40 lits USLD avec deux salons d'étage pour le temps du repas et les animations. Sont également présents le bureau du médecin USLD, un office infirmier et le bureau de la gouvernante.

Le bâtiment est attenant au parc communal du Pré Ruffier, et à proximité d'une zone commerciale et de la rocade.

Chaque étage est accessible par ascenseur pour faciliter vos déplacements.

Néanmoins l'accès à certaines zones est réservé au personnel de l'établissement pour votre sécurité.



Salle des festivités



Couloir



Salon



Salon de coiffure



Espace culture

« Je suis contente d'avoir
les photos de mes
petits-enfants, et des
visites régulières.
Je me sens complètement
comme chez moi,
y a pas de doute ! »

Maryse



NOUVEAU
Système
de levage
des résidents



Votre logement

Votre logement est un lieu privé dans lequel votre intimité est respectée.

Votre logement, adapté aux personnes à mobilité réduite comme l'ensemble de l'établissement, est équipé de :

- Lit médicalisé
- Table de chevet, chaise, table de lit, bureau, fauteuil de repos
- Cabinet de toilette avec lavabo, douche, WC adapté aux personnes à mobilité réduite
- Prise téléphonique
- Système d'appel malade fonctionnant jour et nuit
- Rideaux et voilages

Le mobilier est soigneusement pensé et choisi pour votre confort.

Vous êtes chez vous : aménagez et décorez votre logement avec du petit mobilier ou des objets souvenirs et votre télévision. Le technicien vous conseillera pour le personnaliser dans le respect des nécessités de sécurité ou d'interventions des professionnels.

L'ouverture d'une ligne téléphonique peut être organisée par vos soins, en lien avec le technicien.

Un état des lieux sera fait à l'admission.

Les prestations hôtelières et de la vie quotidienne

Prestations incluses dans les frais de séjour mensuels.



L'entretien du linge

L'établissement assure la fourniture et l'entretien du linge de literie et de toilette. Votre linge personnel doit être en quantité suffisante (trousseau joint en annexe), être renouvelé régulièrement et être marqué grâce à des étiquettes cousues. L'entretien du linge des résidents est assuré par les lingères.



La restauration

Les repas sont cuisinés sur place par un prestataire. Les menus sont élaborés chaque semaine. Ils prennent en compte vos goûts, la texture nécessaire et votre état de santé. Les déjeuners et les dîners sont servis en salon d'étage ou en chambre. Les petits déjeuners sont servis dans la chambre. Une collation est proposée l'après-midi et le soir.



La maintenance et les petites réparations

Le technicien du centre répond à vos demandes de petites réparations. Signalez-lui les pannes éventuelles, au secrétariat ou par mail. cmphilibert@mutualiteisere.org



L'animation

Divers ateliers vous sont proposés chaque jour. Le planning d'animation hebdomadaire est affiché à l'accueil du centre et aux étages. Des sorties sont parfois organisées.



La sécurité

Vous trouverez à chaque étage de l'établissement un plan de sécurité et d'évacuation du bâtiment. Le personnel est régulièrement formé pour garantir votre sécurité.



Les objets de valeur

Concernant les objets de valeur (argent, carte de crédit, bijoux) qui vous sont indispensables durant votre séjour, merci de nous consulter.



Le courrier

Le courrier arrive à l'accueil et est distribué tous les jours. Si vous le souhaitez, nous pouvons aussi le conserver à l'accueil, le transmettre à votre représentant légal ou votre famille lors de sa visite.



L'accueil de votre entourage

Vos proches sont les bienvenus au centre. Les visites sont conseillées de 11h à 19h. Des salons vous permettront de les recevoir en toute intimité.



L'entretien des locaux

L'entretien des espaces collectifs et de votre logement est assuré par l'équipe d'agents des services hôteliers (ASH).

La pratique du culte

Le Centre fait en sorte que tous les cultes puissent être pratiqués librement, par chacun, et selon ses convictions.



« L'animatrice
est sympathique
et dynamique.
De nombreuses
animations nous
sont proposées
chaque semaine. »

Carmen



« Il y a un coiffeur ou une coiffeuse qui vient de l'extérieur. On prend rendez-vous quand on veut, soit avec l'un soit avec l'autre. C'est très bien ! »

Armande

« Quand j'ai des invités pour manger, je les accueille dans la salle de restauration au RDC. Elle est agréable... ah oui vraiment, très très bien ! »

Hector

Les prestations complémentaires au choix du résident

Prestations nécessitant une facturation complémentaire ou faisant intervenir des intervenants extérieurs.



Le téléphone

Si vous le souhaitez, vous pourrez vous faire installer une ligne via un opérateur extérieur. Vous devrez alors en supporter les coûts d'installation et d'abonnement.



La télévision

Chaque logement est équipé d'une prise télévision. Sur demande, l'établissement peut vous aider à l'installation de votre poste.



Internet

Chaque logement est équipé d'une prise d'accès à internet. Si vous le souhaitez, vous pourrez vous abonner à un fournisseur d'accès internet. Vous devrez alors en supporter les coûts d'installation et d'abonnement.



Pédicure

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le pédicure de votre choix. Le numéro est affiché à l'accueil au rez-de-chaussée. Les prestations font l'objet d'une facturation individuelle à régler directement au professionnel. (Sauf résident diabétique).



Inviter vos proches à partager avec vous

Vous pouvez inviter votre famille et vos amis à partager un repas au Centre le secrétariat 48h à l'avance. Les repas de vos invités vous seront facturés selon les modalités prévues dans le contrat de séjour.



Salon de coiffure

Le Centre dispose d'un salon de coiffure accessible sur rendez-vous. Inscrivez-vous auprès du professionnel de votre choix. Les tarifs sont affichés à l'accueil au rez-de-chaussée, les frais restent à votre charge et sont à régler directement auprès du coiffeur.



L'accompagnement

Pour un séjour qui vous ressemble.

Vous accompagner selon vos habitudes de vie

Vos habitudes de vie, votre histoire et ce que vous souhaitez vivre au sein du centre doit être le fil conducteur de votre accompagnement. Après un temps d'adaptation nécessaire, vous serez sollicité pour recueillir vos habitudes, vos besoins et vos attentes. Ces informations importantes pour personnaliser les interventions de chacun seront présentées, discutées puis formalisées sous forme d'un projet d'accompagnement personnalisé.

Ce document écrit relate les objectifs que vous, vos proches et l'équipe du Centre aurez fixés. Nous veillerons au respect de ces engagements et à la mise en place des adaptations jugées nécessaires.

Vous accompagner dans vos gestes de la vie quotidienne et les soins

L'établissement se donne pour objectif de favoriser le maintien de votre autonomie en dispensant les soins nécessaires prescrits par les médecins. La coordination de l'ensemble des soins est assurée par les médecins de l'établissement, qui sont garants de la mise en œuvre de votre projet de soins.

Les IDECS sont responsables de l'organisation des soins en collaboration avec l'équipe paramédicale.

Les infirmières dispensent les soins prescrits et contribuent avec les aides-soignantes au maintien de votre autonomie par l'aide personnalisée qu'elles apportent dans les gestes de la vie quotidienne, en collaboration avec les Aides soignants et Auxiliaires de Vie.

Toute l'équipe, avec ses différentes compétences et ses complémentarités, fait le point quotidiennement sur votre situation. Les faits importants sont discutés en équipe puis consignés dans votre dossier individualisé.

Kinésithérapeute, orthophoniste peuvent également apporter leurs soins sur prescription médicale.

Le personnel participe à des actions de formation continue afin de parfaire ses connaissances et de les mettre au service de votre confort et de votre santé.

Vous proposer des activités et des animations

Chaque moment partagé avec votre famille, vos amis, les membres du personnel est un temps privilégié intégré à la vie de l'établissement : une promenade dans le patio, une conversation sur l'actualité ou des nouvelles de vos proches...

Vous pouvez, si votre état de santé le permet, et en accord avec le médecin, sortir de l'établissement comme vous le souhaitez.

Il vous est simplement demandé de le signaler à l'accueil.

Des activités vous sont proposées par notre animatrice selon un planning hebdomadaire affiché. Ainsi, elle peut suggérer :

- Des jeux de mémoire
- Des ateliers d'activités manuelles
- Des collations
- Des repas partagés avec vos proches et les professionnels
- Des chants, etc.
- Ecoute de musique

Des fêtes viennent régulièrement ponctuer les saisons (fêtes de l'été et de Noël).

Les projets d'animation sont revus chaque année et évoluent en fonction de vos attentes, de vos besoins et de vos possibilités.

Le Centre organise votre participation à la vie citoyenne mais aussi à la vie sociale de la cité.

Ceci vous permettant d'établir des contacts, de rencontrer, de nouer des liens avec d'autres personnes d'âge et de culture différentes.

A healthcare professional in a blue uniform is smiling and assisting an elderly patient with white hair. The patient is seated on a stationary bike, holding the handlebars. The professional's hands are placed on the patient's arms to provide support. The scene is set in a bright, clinical environment.

*« Il y a divers ateliers,
c'est pas toujours évident
de se mettre en route,
mais je fais ma part ici.
Je participe à de
nombreuses activités ».*

René



« Il y a des choix à faire pour les menus. Il y en a qui ont des régimes spéciaux. »
Marcello

Participer à la vie de l'établissement

Différentes manières de s'engager dans la vie de l'établissement en participant aux différentes instances.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS (Conseil de Vie Sociale), réunit des représentants élus des résidents, des familles et du personnel de l'établissement autour de la direction. Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions liées au fonctionnement et à l'organisation de l'établissement : qualité des prestations, amélioration du cadre de vie. Il se réunit quatre fois par an.

La commission des menus

Vous pouvez y participer, quatre fois par an avec d'autres résidents, la direction, le CVS et le service restauration pour y évoquer tous les sujets relatifs à l'organisation des repas, aux menus et à la qualité des plats.

La commission animation

L'animatrice réunit les résidents volontaires pour participer à l'élaboration des programmes d'activités qui leur sont proposés et les invite à donner leur avis et à proposer de nouvelles animations.

D'autres outils ou modalités vous permettent de donner votre avis

- L'enquête de satisfaction : nous vous solliciterons pour répondre à une enquête de satisfaction sur la qualité des prestations proposées et les améliorations à y apporter.
- Le secrétariat se tient à votre disposition pour toute suggestion.

Votre entourage peut également contribuer à l'amélioration de la vie de l'établissement en participant au CVS comme membre élu du collège des familles, en répondant à l'enquête de satisfaction dédiée aux familles et en exprimant leurs suggestions auprès de l'accueil du centre.

Les familles sont réunies quatre fois par an par la directrice pour échanger sur le fonctionnement de l'établissement et leur donner des informations. Un apéritif convivial vous sera servi en fin de réunion.

Le respect de vos droits et libertés

La charte des droits et libertés de la personne accueillie vise à rappeler vos droits et libertés.

Charte des droits et libertés de la personne âgée accueillie - 2007

Fondation nationale de gérontologie, Ministère de l'emploi et de la solidarité

ARTICLE I – CHOIX DE VIE

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

ARTICLE II – DOMICILE ET ENVIRONNEMENT

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

ARTICLE III – UNE VIE SOCIALE MALGRÉ LES HANDICAPS

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

ARTICLE IV – PRÉSENCE ET RÔLE DES PROCHES

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

ARTICLE V – PATRIMOINE ET REVENUS

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

ARTICLE VI – VALORISATION DE L'ACTIVITÉ

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

ARTICLE VII – LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET PRATIQUE RELIGIEUSE

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

ARTICLE VIII – PRÉSERVER L'AUTONOMIE ET PRÉVENIR

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

ARTICLE IX – DROIT AUX SOINS

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

ARTICLE X – QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

ARTICLE XI – RESPECT DE LA FIN DE VIE

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

ARTICLE XII – LA RECHERCHE : UNE PRIORITÉ ET UN DEVOIR

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

ARTICLE XIII – EXERCICE DES DROITS ET PROTECTIONS JURIDIQUES DE LA PERSONNE

Toute personne en situation de dépendance devrait voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

ARTICLE XIV – L'INFORMATION, MEILLEUR MOYEN DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Des personnes pour vous aider à faire valoir vos droits

La loi a prévu plusieurs dispositifs...

Des personnes désignées pour vous représenter juridiquement

- **Responsable légal** (biens, personnes) : mandat de protection future, tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, habilitation judiciaire

Des personnes désignées pour vous aider durant votre accompagnement

- Personne référente
- Personne de confiance
- Personne qualifiée

La place de votre entourage

Un rôle prépondérant dans le respect de la charte des bonnes pratiques

Votre entourage

Le rôle de votre entourage est fondamental dans votre accompagnement. Il est à la fois dans votre intérêt et celui de votre famille que les liens soient respectés afin de permettre à vos proches de vous accompagner au mieux.

Accueillir et maintenir vos relations avec votre famille et vos proches, les inviter à participer à la vie institutionnelle, n'est pas seulement une obligation légale mais un choix éthique de la Mutualité Française Isère. Tenir compte de votre famille, vos proches et votre environnement c'est respecter votre identité. L'accompagnement proposé privilégie les logiques d'alliance, de partenariat, de confiance et de solidarité. Il apparaît essentiel de reconnaître et de conforter votre famille et vos proches dans leur rôle d'accompagnement.

À cette fin, une charte des bonnes pratiques entre l'entourage et les établissements de la MFI-SSAM a été réalisée avec les représentants des familles et des professionnels. Elle donne un cadre, une ambition partagée et une cohérence à la qualité de la collaboration entre les familles et les structures de la Mutualité Française Isère.

Votre personne référente

Nous vous invitons à communiquer à l'établissement le nom et les coordonnées d'une personne référente à prévenir en cas de nécessité. Ce référent est une personne proche du résident qui sera l'interlocuteur privilégié de l'établissement en cas de besoin.

Votre personne de confiance

Afin de vous faire accompagner dans la prise de connaissance et la compréhension de vos droits, vous avez la possibilité de désigner le nom d'une personne de confiance au cours de votre séjour et plus particulièrement au moment de votre admission conformément à l'article L.311-5-1 du CASF. La personne de confiance que vous aurez désignée pourra notamment vous accompagner dans votre entretien préalable à votre entrée dans l'établissement. Cette personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou encore votre médecin traitant, pourra également être consultée dans le cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle devra rendre compte des décisions que vous aurez prises.

Votre entourage, votre référent et votre personne de confiance ont des rôles limités et ne peuvent pas intervenir pour vous représenter juridiquement. Lorsque vos facultés mentales ou corporelles sont altérées par la maladie ou l'âge et que vous ne pouvez plus exprimer votre volonté, vous ou votre famille pouvez faire une demande de mesure de protection juridique afin d'assurer la protection de votre personne et de vos biens auprès du juge des tutelles.

Votre représentant légal : les mesures de protection juridique

• Le Mandat de Protection Future (MPF)

Le mandat de protection future vous donne la possibilité d'organiser à l'avance votre propre protection dans l'éventualité où vous ne seriez plus en capacité de pourvoir seul à vos intérêts en raison d'une altération de vos capacités personnelles. Le mandat de protection future ne prendra effet qu'à partir du moment où votre incapacité est médicalement constatée.

Vous désignez librement une personne chargée de votre protection qui peut être une personne de votre entourage ou un service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (service MJPM).

• Les autres mesures de protection juridique

Si vous êtes en incapacité totale ou partielle, différentes mesures de protection juridique peuvent être envisagées (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale ou habilitation judiciaire). Ces mesures peuvent concerner votre personne et/ou vos biens. Elles peuvent être demandées au juge des tutelles ou par le procureur de la République.

L'habilitation familiale permet à votre famille de manifester sa volonté de vous représenter dans tous les actes de votre vie ou certains seulement, selon votre incapacité. Cette mesure de protection peut être demandée par votre famille sous réserve d'un consensus familial au juge des tutelles. L'habilitation judiciaire permet à votre époux ou épouse de vous représenter et de passer certains actes en votre nom. La demande se fait auprès du juge des tutelles. Il est recommandé d'avoir l'accord de vos enfants majeurs.

• L' Association Nationale des Médiateurs Conso (ANM Conso)

Vous, ou votre représentant légal le cas échéant, pouvez également solliciter gratuitement le médiateur à la consommation, conformément à l'ordonnance du 20 août 2015. Ce dispositif de médiation a pour objectif de régler les litiges à l'amiable entre professionnels et consommateurs.

Le médiateur peut être contacté le médiateur soit par courrier en écrivant à :

l'ANM Conso - 2, rue Colmar - 94300 VINCENNES soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisie en ligne à l'adresse suivante www.anm-conso.com

En cas de difficultés ou conflits portant sur le respect de vos droits, vous ou votre représentant légal pouvez faire appel à :

• **Une personne qualifiée.** Elle est désignée conjointement par le préfet et le président du conseil départemental (la liste des personnes qualifiées est affichée au sein du Centre). Elle a pour mission, sans pouvoir de contrainte, de trouver des solutions par le dialogue aux conflits entre vous et l'établissement.

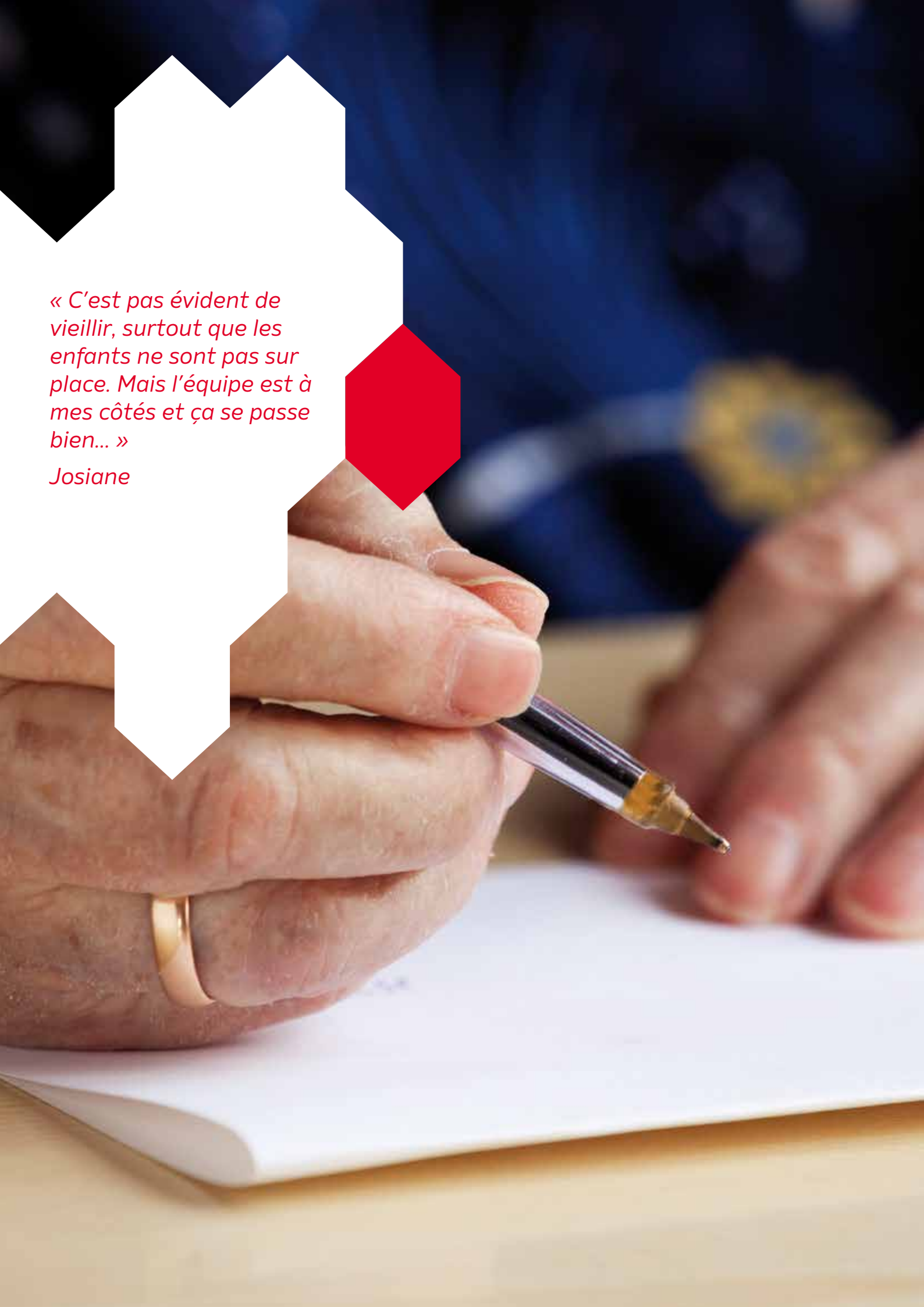
• **ALMA** (Allo Maltraitance : association dont le but est de lutter contre la maltraitance) au **39 77**, si vous estimez avoir été victime de négligence ou de maltraitance. Néanmoins, si vous deviez rencontrer ou être témoin d'une telle situation, n'attendez pas, parlez-en immédiatement à un membre de l'équipe.

• **Alertes 38**, association départementale Loi 1901 défend les droits des personnes âgées. Elle regroupe les différents acteurs des secteurs gériatriques (associations d'aide à domicile, associations de personnes âgées et de leurs familles, établissements pour personnes âgées, CCAS, Conseil départemental de l'Isère, l'association « Vieillir c'est vivre »).

« Ma famille
est en lien
étroit avec le
personnel de
la structure. »

Pierre





« C'est pas évident de vieillir, surtout que les enfants ne sont pas sur place. Mais l'équipe est à mes côtés et ça se passe bien... »

Josiane

Les conditions financières

Les prélèvements peuvent varier en fonction de votre situation. N'hésitez pas à demander au service comptabilité.

Facturation

Les prélèvements mensuels en USLD et EHPAD se composent :

- D'un tarif journalier afférent aux prestations relatives au socle commun d'hébergement accompagné du montant des prestations optionnelles payantes, non incluses dans le socle commun, souscrites par vous et servies dans le mois.
- D'un tarif journalier afférent aux prestations dépendance. Elles recouvrent l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie et qui ne sont pas liés aux soins. Le résident pourra bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil départemental (CD). En fonction de vos revenus, l'APA financera tout ou partie des frais de dépendance. Néanmoins, le tarif prévention (GIR 5/6) reste à la charge de tout résident.

Les frais liés aux soins sont pris en charge par l'assurance maladie dans la limite de votre couverture. Les tarifs facturables sont affichés à l'accueil du Centre et figurent en annexe du contrat de séjour. Les frais de séjour sont facturés mensuellement à terme à échoir. Ils sont payables par prélèvement.

Aides financières

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) et est conventionné au titre de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Vous pouvez bénéficier de ces aides financières sous certaines conditions.

Le service comptable ou la direction vous fourniront tous les renseignements relatifs aux aides financières.

Le traitement de vos données personnelles

Mieux vous connaître tout en respectant votre vie privée.

Le séjour dans notre établissement nécessite la collecte et le traitement de données qui vous sont personnelles. Elles concernent votre situation familiale, administrative ou fiscale, ainsi que votre état de santé. Ces données nous sont indispensables pour vous apporter un accompagnement approprié.

Les personnes de l'établissement habilitées à traiter ces données respectent des règles garantissant la confidentialité et sont soumises au secret professionnel.

L'établissement ou l'organisme gestionnaire peut être amené à traiter ces données à des fins statistiques internes ou à la demande des organismes de tarification et de contrôle sous réserve qu'elles soient anonymisées.

Ces données vous appartiennent :

Vous pouvez exercer votre droit d'accéder, de rectifier vos données, de vous opposer pour des raisons légitimes à leur recueil et à leur traitement. Vous pouvez également exercer votre droit à l'oubli en demandant de supprimer les données vous concernant.

Toutefois, le choix de vous opposer au traitement de tout ou partie de vos données personnelles peut entraîner pour l'établissement l'impossibilité de réaliser son accompagnement.

L'accès à vos données personnelles, notamment celles relatives à votre santé, par un tiers n'est possible que dans des situations définies par la réglementation et selon des procédures incontournables.

La qualité de membre de la famille du résident ou de personne de confiance n'autorise pas de fait l'accès à vos données personnelles sans votre autorisation.



Le mot de la fin

Nous exprimons ainsi le désir de partager avec vous, dans une devise de respect mutuel, une mise à disposition de services au sein de notre EHPAD / Unité de Soins Longue Durée pour votre séjour.

Nous souhaitons nous tenir, chaque jour, à vos côtés, afin de vous offrir une qualité de vie conforme à vos attentes. Vos conseils et ceux de vos proches nous seront précieux. Les valeurs de l'économie sociale et solidaire que porte la Mutualité Française Isère placent la personne au centre de notre mission.





Centre Mutualiste Michel PHILIBERT

17, rue Jacques Anquetil - CS 10246 - 38401 SAINT-MARTIN-D'HERES cedex

Tél : 04 76 25 57 50

courriel : cmphilibert@mutualiteisere.org

Accueil physique et téléphonique :

du lundi au vendredi, de 9h à 17h30

Accès :

Bus ligne C6 : Direction Henri Vallon – Arrêt : **Etienne GRAPPE**

Proximo ligne 11 et 12 : Arrêt : **Pablo Neruda**

Tram D : Arrêt : **Etienne GRAPPE**

Voiture : Rocade sud **sortie 4 – Saint-Martin-d'Hères centre**

